



Document d'information

janvier 2005

Centre national d'évaluation des risques

En janvier 2004, le gouvernement du Canada a créé le Centre national d'évaluation des risques (CNER), qui relève de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Le CNER est ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept; il sert de point central et d'interface entre les organismes de renseignement à l'échelle internationale, nationale et locale, en vue de protéger les Canadiens des menaces actuelles et futures.

Son personnel analyse et partage des informations au moyen d'une technologie et de techniques de pointe en matière de collecte de renseignements, ce qui accroît la capacité du Canada de repérer les personnes et les marchandises présentant un risque élevé et d'empêcher leur entrée au pays. Le CNER transmet par la suite ces informations, en temps opportun, aux services du renseignement et aux organismes d'application de la loi partenaires ainsi qu'aux agents des bureaux régionaux. Ces intervenants sont tous prêts à agir rapidement et avec détermination pour arrêter les terroristes et les personnes présentant un risque élevé et empêcher l'entrée au pays des marchandises de contrebande, des drogues et des armes.

En vertu de la **Déclaration sur la frontière intelligente**, le Canada et les États-Unis ont joint leurs efforts en vue de repérer rapidement et efficacement les personnes ou les marchandises susceptibles de menacer la sécurité nationale.

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à accroître la sécurité de la frontière et du périmètre nord-américain. Ensemble, ils édifient une frontière intelligente pour le XXI^e siècle : une frontière qui nous protège du terrorisme et de l'entrée au pays de personnes présentant un risque élevé ou de marchandises de contrebande, tout en facilitant la libre circulation des personnes et des marchandises légitimes.

La technologie de l'information est un domaine qui évolue rapidement; c'est pourquoi l'ASFC et le gouvernement du Canada déploient tous les efforts possibles pour protéger la vie privée des Canadiens. Des mesures de protection sont en place afin de veiller à ce que les informations soient uniquement utilisées en vue d'appuyer la sécurité nationale et internationale. L'ASFC ne ménage aucun effort pour préserver la vie privée des Canadiens, tout en assurant l'intégrité du mandat du gouvernement de protéger la frontière et de veiller à la sécurité nationale.

Le Canada et les États-Unis assurent depuis longtemps la cogestion de la frontière.